

Monsieur l'Orateur, je pense que c'est plutôt une anguille qui était sous le trône. Il y a en effet anguille sous roche dans le document à l'étude. Si nous permettons au premier ministre et au gouvernement de faire adopter cette résolution nous aurons une nouvelle constitution modifiée à la hâte contre la gré de la majorité des provinces. Et ce sera la fin de tout ce système de contrepoids que nous avons échafaudé depuis plus de 100 ans.

Pour ce qui est de l'attitude du ministre de la Justice (M. Chrétien), qui était d'ailleurs présent au début de la soirée, je voudrais l'excuser dans la mesure du possible car au fil des ans nous étions devenus bons amis. Nous comprenons tous son rôle dans le renouvellement de la constitution son rôle qui ne le cède qu'à celui du premier ministre. Il nous a rappelé les promesses faites durant la campagne référendaire. Nous n'avons aucun moyen de savoir cependant quelles promesses le ministre a pu faire dans les coins reculés de sa circonscription. Il se peut qu'il ait même promis la lune. Mais il ne peut espérer que le Parlement endosse toutes les promesses qu'il pourrait avoir faites durant la campagne. Peut-être est-il allé un peu trop loin, mais c'est une affaire entre lui et ses électeurs. Nous sommes devant une démarche qui aura comme conséquence de supprimer d'un seul coup un système qui nous a bien servis pendant plus de 100 ans. Nous sommes devant une tentative qui vise à remplacer ce système par un autre conçu par le premier ministre. Ce sera la première fois dans notre histoire que le gouvernement du Canada décide de modifier, en fait de remanier sa constitution en faisant appel au Parlement britannique, et en dépit du fait que la plupart des provinces s'opposent à la démarche.

● (2110)

Quels sont les principes garantis par la formule d'amendement proposée par le premier ministre? Comme ils les mettent volontiers de côté, lui et son gouvernement, lorsqu'il est question de remplacer la constitution actuelle par une autre de leur choix. Comme il est facile de comprendre le gouvernement socialiste de la Saskatchewan et la position du parti socialiste qui est représenté à la Chambre. Ils croient que l'État a le droit absolu de tout contrôler. C'est le principe de base de leur idéologie et le fait qu'il s'agisse présentement de la constitution ne change rien à rien en dépit de ce que le porte-parole de ce parti a déjà dit. Les députés du côté gouvernemental ont aussi déploré le fait que les premiers ministres provinciaux ont l'intention de faire un procès au gouvernement fédéral pour l'empêcher de réaliser son projet. Je ne vois rien de mal à cela. On a du mal à comprendre comment ce parti peut prétendre qu'une telle manœuvre est antidémocratique ou indéfendable quand on sait qu'il a lui-même contesté le bill 60 devant la Cour suprême.

Je maintiens, Votre Honneur, que s'il n'est pas anticonstitutionnel que le gouvernement fédéral récrive et révise unilatéralement la constitution du Canada, plus rien ne l'est. Je ne vois pas comment ces propositions pourront être appliquées au niveau provincial si les gouvernements provinciaux ne les ont ni acceptées ni ratifiées. Assurément, le projet de déclaration des droits, qui correspond précisément au champ de compétence des provinces en matière de propriété et de droits civils, peut mettre fin à toute situation juridique dans n'importe quelle province jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par l'Assemblée législative de la province en cause.

La constitution

J'ai été dégoûté d'entendre le ministre de la Justice (M. Chrétien) et d'autres députés d'en face faire allusion aux propositions du très honorable John Diefenbaker. M. Diefenbaker n'aurait pas adopté la voie que l'on a adoptée ici aujourd'hui. Il ne serait pas allé si loin sans le consentement des premiers ministres des provinces, parce que si un homme dans le pays connaissait les restrictions constitutionnelles qui le régissaient, c'était bien lui, qui n'est plus parmi nous. Les premiers à se plaindre au ciel d'une telle action auraient été les députés d'en face. M. Diefenbaker était un Canadien trop honnête et un trop bon expert en matière constitutionnelle pour se livrer à un pareil tour de passe-passe.

Je dis à la majorité libérale de l'autre bord, à ceux qui ont remporté les élections en affirmant aux Canadiens qu'ils n'allaient pas augmenter le prix du pétrole et à ceux qui bafouent aujourd'hui les droits des provinces, que la question constitutionnelle ne se résume pas à des paperasseries comme ils semblent vouloir le dire. La constitution ne peut être appliquée que si elle est respectée par ceux à qui elle s'adresse. Un gouvernement, même majoritaire, ne peut pas l'imposer à un peuple. Je répète que nous sommes favorables au rapatriement. Qu'on la rapatrie et nous l'approuverons. Mais qu'on nous la rapatrie sans la changer. Quand elle sera sur le sol canadien, nous envisagerons de la modifier de façon constitutionnelle, au Canada.

Ce que fait le gouvernement en vertu des critères de sa propre formule est illégal. Nous voulons des droits linguistiques; nous voulons les constitutionnaliser quand chaque province ratifiera cette proposition dans sa propre juridiction. C'est ce que veut le Québec et c'est ce que veut la majorité des provinces. Nous avons affaire à un amendement qu'on nous impose, à un amendement exécutoire. Le parti libéral viole littéralement la constitution. Les orateurs se sont succédés pour dire qu'il n'était pas possible de parvenir à une entente. C'est l'excuse que le gouvernement invoque pour s'excuser d'agir ainsi. La majorité libérale prétend que les provinces sont trop lentes, qu'elles tardent trop à donner leur consentement, qu'elles n'avancent pas assez vite. Dans le temps, c'étaient les socialistes qui devenaient soudain libéraux; ce sont maintenant les libéraux qui deviennent républicains tout à coup. Comme ils ne peuvent pas attendre que les gouvernements provinciaux se mettent à exercer leurs droits, ils ont décidé d'éliminer ces droits, de les faire disparaître de notre législation. S'ils y parviennent, tout leur sera alors possible.

Le premier ministre (M. Trudeau) a déjà promis d'apporter des modifications qui satisferont et intéresseront ses amis, alliés et compagnons de route du NPD. C'est apparemment ce qui s'est produit ce soir. Je n'en connais pas tous les détails, mais cela fait partie intégrante de leur tactique. L'attitude du premier ministre consiste à agir comme si la constitution lui appartenait en propre ainsi qu'au parti libéral. C'est lui qui décidera des changements à apporter. Il y inscrira tout ce que les libéraux demandent. Son pouvoir est absolu. Que vaut une constitution dans de telles conditions? Il s'agit alors simplement d'un document des libéraux, concocté dans les officines du parti libéral et qu'on va faire avaler à un pays réticent. Peut-on blâmer les premiers ministres provinciaux de se pourvoir devant les tribunaux? Ils trouveront peut-être dans les tribunaux canadiens des restes de scrupules constitutionnels, une certaine reconnaissance du fait que la constitution n'est